

LES
CAHIERS
 DES DROITS DE L'HOMME
 REVUE MENSUELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Émile KAHN

Prix de ce numéro :
30 FRANCS

Écoutez
LA VOIX DE LA LIGUE !

Histoire des pneus, histoire des vins, histoire des légumes secs, histoire des grands magasins ! Malpropetés, bien sûr ! Scandales ? Non. Tous les Français savent de quelle façon on trouve des pneus, on trouve du vin, on trouve des légumes secs, on trouve des points textiles, on trouve des papiers. Une habitude n'est pas un scandale. Le scandale, c'est qu'on ait toléré cette habitude et que l'on continue.

Car l'on continue. Dans l'affaire des vins, M. Farge nous apprend que l'on ne trouve pas de chefs d'inculpation ! Si les motifs d'inculpation n'existent pas, la loi a été respectée. Si la loi permet ces malversations, c'est elle qui est mauvaise et qu'on doit changer. Or, on ne la change pas. Dès qu'on propose la réquisition à la production, les plus farouches révolutionnaires s'enfuient épouvantés. L'on parlait autrefois — que les temps sont changés ! — d'aller prendre l'argent où il est. Qu'on aille donc prendre le vin et le blé où ils sont ! En les payant un prix raisonnable. Que si tel fonctionnaire se laisse corrompre, qu'on laisse croupir dans un cul de basse-fosse le corrompu et, à côté de lui, le corrupteur, plus coupable encore. Et qu'on n'en parle plus. Cela vaudra mieux que de conserver des mois durant le scandale en bouteille pour jeter la bouteille contre un mur avec un grand bruit d'explosion, le jour où l'on pense qu'elle peut salir un homme ou un parti.

Car tout est là. On a cru atteindre le parti socialiste avec le scandale des vins. On espère atteindre le parti communiste avec le scandale des grands magasins. On a voulu atteindre le M.R.P. avec le trop réel scandale Passy — car Passy devrait être jugé selon la procédure régulière. — Ainsi les partis républicains de la Résistance se laissent entraîner dans une lutte mortelle pour la République. Aux ricanements des imbéciles et aux applaudissements des ennemis permanents de cette République.

* * *

Heureusement quelques grandes voix s'élèvent et dénoncent le danger. La voix d'un homme, la voix d'une association qui ont toujours vu clair. C'est probablement pourquoi on essaye de les étouffer. Albert Bayet et ses coéquipiers de « Franc-Tireur », malgré leurs sympathies avouées pour le parti communiste, refusent de prendre part à la campagne antisocialiste. Ils dénoncent les méfaits du néo-stavyskisme qui, à travers les hommes, vise hypocritement les partis, qui, à travers les partis, vise furieusement le régime. Ils continuent à appeler les républicains à l'union, comme faisait « La Lumière » avant 1940. Si l'on avait écouté le petit groupe de « La Lumière », la France n'aurait connu ni 1934, ni Munich, ni la guerre, ni la défaite. Les Français seront-ils, cette fois, plus clairvoyants ?

En même temps, la Ligue des Droits de l'Homme intervient. Elle, qui fut et qui reste la conscience de la République et peut-être la conscience de l'humanité, elle qui, non plus, jamais ne se trompa, au moins dans sa démarche générale, elle qui, de l'affaire Dreyfus à l'affaire Sacco-Vanzetti, qui de la Chambre bleu horizon à l'orgie tragique de Vichy, a su sauvegarder ce qui est l'essence même de l'esprit démocratique, elle dont les hommes intègres et absolument désintéressés, venus de tous les horizons républicains, incarnent vraiment la démocratie dans ce qu'elle a de généreux, de permanent et d'incorruptible, la Ligue, la grande Ligue, dénonce sans équivoque l'agitation faite autour des déclarations de Charles de Gaulle et demande aux républicains rassemblés de maintenir la souveraineté de la Nation contre le néo-boulangisme.

Français et Picards, écoutez la grande voix de la Ligue. Secouez de vos vêtements la boue des scandales trop bien montés : échappez à cette turpitude et à cette honte. La lumière de la délivrance, la Ligue des Droits de l'Homme vous en montre le chemin. Français et Picards, suivez-la une fois de plus. Avec elle, vous serez toujours dans la propreté républicaine. Le salut de la France est à ce prix.

A. Teste.

(Courrier picard, 9 octobre 1946.)

L.P. 248

Le referendum, expérience de

APPRÉHENSIONS

S. GRUMBACH. — Je tiens à faire, non pas des réserves, mais quelques réflexions publiques sur les avantages ou les inconvénients, voire même les dangers que peut présenter actuellement le referendum.

Je suis en principe pour le referendum et je ne crois pas que la Ligue des Droits de l'Homme, dans son ensemble, puisse jamais être hostile à un principe démocratique. Mais encore faut-il voir si l'absence de certaines garanties dans l'application ne peut pas faire courir des risques au principe lui-même. Or, je crains que, dans l'état actuel, non pas seulement de la France, mais de tous les peuples, le referendum ne donne lieu à des abus formidables. Je me permets d'attirer très brièvement votre attention sur deux grands problèmes.

Le premier, — oh! comme il est délicat d'en parler, et cependant, il faut en parler, — concerne la façon dont ce qu'on appelle « l'opinion publique » est faite! Un referendum, c'est le résultat final, collectif, des opinions additionnées de tous les citoyens et citoyennes, de tout le peuple. Aussi longtemps que le grand instrument de propagande, le seul permanent au fond, la presse, n'aura pas plus de moralité qu'il n'en a aujourd'hui, le referendum sera toujours dangereux!

Je n'en dirai pas davantage; là-dessus, nous pourrions tenir un Congrès spécial, un Congrès d'hygiène journalistique! Ce n'est ni l'heure, ni le lieu. Je passe.

Je n'insisterai pas sur les conséquences que peut avoir le referendum au point de vue du ralentissement qu'il apporte au fonctionnement de la machine parlementaire. Je pourrais citer le cas de la Suisse, de l'Allemagne, où les résultats du referendum n'ont pas toujours été conformes à l'idéal démocratique; je pourrais montrer certains inconvénients qui sont véritablement graves...

Emile KAHN. — ... Quand le projet de résolution est venu devant le Comité Central, nous y avons tous donné notre assentiment, mais avec un peu d'hésitation en ce qui concerne l'initiative et le referendum. Je retrouve, sur les notes que je prenais à ce moment, le mot que j'avais mis en marge de cet alinéa: « Soit! ». C'est une adhésion, mais une adhésion sans enthousiasme.

C'est une adhésion, parce qu'il est bien difficile à des démocrates de repousser une procédure de consultation populaire, qui a été voulue, à l'origine, par les hommes de la Révolution française, qui avait trouvé sa place dans la Constitution la plus démocratique qu'on ait faite — et qui n'a jamais été appliquée — la Constitution de 1793.

C'est une adhésion sans enthousiasme, parce qu'on ne peut pas accepter sans restriction une procédure de consultation populaire qui, dans tous les pays où on l'a appliquée, a retardé le progrès politique et social, au lieu de le précipiter.

J'y vois deux périls, ajoutés à ceux que signalait Grumbach.

Le premier péril, c'est la confusion du referendum avec le plébiscite. C'est une confusion si tentante que notre collègue Bezaçon nous a tout à l'heure apporté un texte qui visait en fait, non pas le referendum, mais le plébiscite.

Le plébiscite se présente sous deux formes. Ou bien on vote pour un individu, et par exemple, l'élection au suffrage universel du Président de la République, dans les pays où le Président est élu directement par le peuple, est un plébiscite: Hindenburg, en Allemagne, a été plébiscité.

Ou bien le plébiscite porte sur une question de principe, et non plus sur un homme, mais alors la question est posée de telle manière que le plébiscite est un piège pour ceux qui sont sollicités d'y répondre. Il s'agit de répondre à une question complexe par une réponse simple, trop simple, oui ou non. Le referendum, à aucun prix, ne peut être cela!

Si vous voulez que le referendum soit une procédure démocratique, il faut que ceux que l'on consulte aient la faculté de répondre: « Oui, avec telles réserves », ou « non, pour telle raison », et de présenter des amendements. Mais alors surgit un autre inconvénient, auquel Grumbach faisait allusion tout à l'heure: c'est que déjà nous nous plaignons de la lenteur de la machine parlementaire, et qu'avec la procédure du referendum vous allez encore aggraver cette lenteur...

... Je demande donc, puisqu'il ne s'agit que d'une étude — une étude à laquelle nous ne pouvons pas nous refuser — que l'application du referendum soit étudiée avec le souci dominant de garantir l'expression exacte de la volonté populaire.

CONGRÈS NATIONAL DE 1927.

Déjà!...

« Vous avez peut-être été étonnés de ne pas voir paraître dans la presse les délibérations que nous avons prises. Dès le premier jour, nous avons pris une délibération que j'ai fini par obtenir hier que l'Humanité publie; il y avait quinze jours que nous l'avions prise, quinze jours que nous avions protesté contre les illégalités. Mais nous avons à nous heurter à une conspiration du silence dans la presse, car nous n'avons pas seulement des adversaires, nous avons de prétendus amis qui ne tiennent aucunement à nous donner la publicité nécessaire.

» ... J'ai souvent appelé l'attention des rédacteurs ou des directeurs de journaux, des rares journaux qui sont en sympathie avec nous; j'ai appelé leur attention sur la nécessité de publier les résolutions de la Ligue des Droits de l'Homme. Nous ne pouvons pas l'obtenir. Nous nous heurtons à la malveillance et à une sourde hostilité. »

FRANCIS DE PRESSENSÉ, au Congrès national de 1910.

de consultation populaire

CONSTATATIONS

... Quelle est l'opinion du corps électoral ? Qu'accepte-t-il et que ne veut-il pas ? Désire-t-il une ou deux Chambres, et avec quels pouvoirs ? Comment conçoit-il l'élection du Président de la République, la désignation du Président du Conseil, les rapports entre le gouvernement et les représentants de la Nation, l'organisation des pouvoirs locaux, la réforme judiciaire ? Autant de questions sans réponse. Par les uns ou par les autres, on entend dire : « Le pays veut ceci, le pays veut cela », et chacun lui prête ses propres préférences. La vérité, c'est que le pays ne s'est prononcé sur aucun point, pour la bonne raison qu'on ne lui en a pas accordé le moyen. On l'a invité à répondre par un *oui* ou par un *non* global aux 134 arti-

majeure incombe au système de consultation. Le referendum passe pour un procédé essentiellement démocratique : le peuple est consulté, le peuple se prononce. Oui, si le peuple est appelé à faire connaître son opinion précise sur un problème simple. Non, s'il doit répondre d'un mot à une série complexe de questions différentes. Alors, le referendum n'est plus qu'une parodie de consultation populaire, qu'une caricature de démocratie. La double expérience du 21 octobre 1945 et du 5 mai 1946 devrait suffire à le condamner...

Chronique radiodiffusée de la Ligue des Droits de l'Homme,

22 juin 1946.

LA QUESTION TRIMESTRIELLE

La Conférence des Présidents a émis le vœu qu'une question soit soumise par le Comité Central, chaque trimestre, à l'étude des Sections.

Le Comité Central, dans sa séance du 10 octobre, a choisi pour le dernier trimestre de 1946 la question suivante :

« Quelles sont, à votre connaissance, dans votre localité, votre département ou votre région, les atteintes portées à la laïcité ? »

Il est recommandé aux Sections de s'en tenir à des exposés de faits précis, vérifiés et contrôlables.

Les réponses devront parvenir au Siège central avant le 31 décembre.

cles du projet de Constitution. Il a répondu *non* à l'ensemble de ces articles, sans qu'on puisse connaître son opinion sur chacun d'eux.

Un vote positif a un sens indicatif, un vote négatif n'en a pas. Il est évident que les *non* ont été dictés par les motifs les plus divers. Les uns ont voté *non* parce que telle disposition du projet leur déplaisait, mais laquelle ? Beaucoup ont voté *non* par animosité contre la loi électorale, qui n'était pas dans le projet. Beaucoup encore ont voté *non* pour des raisons parfaitement étrangères au projet de Constitution, par mécontentement ou par déconvenue : on a voté *non*, dans telle ville, parce que le ravitaillement manquait ; un citoyen m'a dit : « Je voterai *non*, parce que j'ai perdu injustement un procès » ; d'autres m'ont confié qu'ils voteront *non* parce que l'épuration leur paraissait insuffisante... comment, d'une telle confusion, dégager des vues précises sur les institutions désirables ? La faute, dira-t-on, en est aux électeurs. Non : la faute

... L'introduction du referendum dans notre vie publique a-t-elle donné de si heureux résultats qu'il faille en étendre l'application ? Il n'a guère servi jusqu'ici qu'à jeter la confusion dans les consultations électorales. Il peut servir demain à couvrir le plébiscite d'un mot républicain.

(L. BLUM, *le Populaire*, 12 octobre 1946.)

Une des particularités du scrutin d'hier a été le nombre considérable des abstentions.

Celles-ci ont atteint en moyenne 32 % du chiffre des inscrits. Il est même des départements où ce pourcentage a atteint 40 %, comme, par exemple, dans l'Ariège.

Conclusion : le pays en a assez des referendums.

(*Franc-Tireur*, 14 octobre 1946.)

Abonnement aux CAHIERS

Les 10 numéros 150 francs.

Pour les Sections et Fédérations 120 francs.

COMITÉ CENTRAL

Séance du 12 juin 1946.

Présidence du D^r SICARD DE PLAUZOLES

Etaient présents : MM. Sicard de Plauzoles, Gombault, Cudenet, *Vice-Présidents* ; Emile Kahn, *Secrétaire général* ; Mmes Collette-Kahn et Andrée Violis ; MM. Caillaud, Grumbach, Gueutal, Hadamard, Joint, Jouhaux, Rucart, *membres du Comité*.

Excusés : MM. Paul Langevin, Hersant, Damalix, Marc Faure, Gamard, Guerry, Mathieu, Veil.

L'ACTIVITÉ DE LA LIGUE

1^o Mur des Fédérés.

La Ligue a été représentée, le 9 juin, à la manifestation du Mur des Fédérés.

Le *Secrétaire général* rend compte de cette émouvante manifestation, à laquelle la Ligue prenait part pour la première fois.

2^o Section de Puteaux.

La Section de Puteaux a adressé au *Secrétaire général*, le 5 juin, la lettre suivante :

J'ai l'avantage de vous informer qu'au cours de sa réunion du 1^{er} juin, notre Section :

1^o A tenu à adresser ses plus vives et respectueuses félicitations au Président, M. Paul Langevin, pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet ;

2^o A entièrement approuvé la « Déclaration du Comité Central » concernant l'actuel mode de scrutin ;

3^o Ainsi que l'ordre du jour protestant contre le renvoi du procès Alvarez et Zapirain devant un tribunal d'exception ;

4^o Et décide de faire publier ces protestations dans la presse locale.

3^o Section de Lagny.

Dans son assemblée extraordinaire du 3 mai, la Section de Lagny a émis la protestation suivante :

Quelle que soit la position prise par le Comité Central de la Ligue, la Section de Lagny proteste énergiquement contre la publicité donnée par le Comité Central sur le referendum sans que les Sections aient été au préalable invitées à formuler leurs avis.

Le Comité Central a déjà été saisi de protestations du même ordre, auxquelles il a été répondu (Comité Central, séance du 30 mai, *Cahiers*, 15-16 p. 83).

4^o Saône-et-Loire (Fédération.)

Le *Secrétaire général* donne lecture au Comité d'une excellente circulaire adressée aux ligueurs de Saône-et-Loire par M. André Gien, président de la Fédération en voie de reconstitution. Au retour de la Conférence des Présidents, il a tenu à fournir aux ligueurs toutes indications utiles pour la création de Sections nouvelles, pour la propagande et le recrutement ; il leur donne aussi, en termes parfaits, un aperçu de l'action menée par la Ligue.

M. Gien a également publié, dans un hebdomadaire local, un très bel article sur l'activité et le rôle de la Ligue.

Le Comité Central félicite M. Gien de cette très utile propagande.

5^o Section de Joigny.

La Section de Joigny a adopté l'ordre du jour suivant :

La Section de Joigny de la L.D.H., considérant que la Fête des Mères est une fête officielle organisée par les pouvoirs publics ;

— Que les enfants et les familles de toutes opinions et de toutes confessions y sont conviés ;

— Que pour ces raisons le caractère laïque d'une telle manifestation ne peut, en aucun cas, être mis en doute ;

— Constate, à propos de la manifestation organisée par la ville de Joigny, à l'occasion de la Fête des Mères, le dimanche 26 mai 1946, que la présidence de la fête a été confiée à un dignitaire de l'Eglise catholique, l'archevêque de Sens ;

— Que le discours du Président fut manifestement inspiré par des considérations religieuses ;

— Déclare que, en conséquence, le caractère laïque de ladite manifestation ne fut pas respecté et que sa signification en a été faussée.

— Proteste énergiquement contre de telles pratiques, qui portent atteinte à la laïcité de l'Etat et à la liberté de conscience.

6^o Affaire Bancal.

La Ligue a adressé, le 18 avril, au ministre de l'Intérieur la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'appeler votre plus sérieuse attention sur les faits suivants :

En mars 1941, M. Bancal, Inspecteur des Services administratifs s'est rendu au Mans pour procéder à une enquête. A la suite de cette enquête, M. Henri Lefeuve, maire socialiste du Mans, a été révoqué.

En novembre 1942, le même inspecteur procéda à une enquête sur MM. Busson, chef de division à la Préfecture, Hallier, Directeur des Œuvres Sociales de la ville, Roboam, Secrétaire général de la Mairie. Il semble que le rapport de M. Bancal n'ait rien retenu contre eux.

Cependant, les quatre personnes ayant fait l'objet de ces enquêtes furent déportées en Allemagne. MM. Lefeuve, Busson, Hallier, ne sont pas revenus. Il est difficile de ne pas faire le rapprochement entre les enquêtes de M. Bancal et le drame qui a coûté la vie à trois patriotes.

M. Collet, nouveau maire du Mans, a demandé à M. Bancal des précisions sur son rôle dans ces deux affaires. Il n'a pas reçu de réponse.

Nous pourrions nous étonner qu'un fonctionnaire qui a eu, sous Vichy, un rôle important, et dont l'activité semble avoir entraîné de si tragiques conséquences, soit encore aujourd'hui inspecteur des Services administratifs. Nous pourrions demander s'il a été traduit devant la Commission d'Epuración, mais tel n'est pas aujourd'hui l'objet de notre démarche.

Ce que nous demandons, et nous le demandons bien fermement, c'est que les deux rapports, de mars 1941 et de novembre 1942, soient communiqués à M. Collet, maire du Mans, représentant qualifié des amis des disparus.

M. Lefeuve était Président de notre Fédération de la Sarthe, l'un de nos militants les plus aimés. En sa personne la Ligue tout entière a été frappée. Elle a le droit de demander des éclaircissements.

Elle les attend de vous avec confiance.

Le 26 mai, le *Journal Officiel* publiait, page 4595, une note ainsi conçue :

Par arrêté motivé en date du 22 mai 1946, M. Bancal, inspecteur général des services administratifs, a été placé en position de disponibilité, sans traitement.

Nous avons communiqué cette information à M. Collet, maire du Mans, président de la Fédération de la Sarthe, qui nous écrit le 9 juin :

J'ai d'abord à vous remercier de votre lettre du 29 mai, que m'annonce la mise en disponibilité de M. Bancal, inspecteur général des services administratifs, et je vous remercie d'une intervention dont le résultat a été si rapide. Je continue patiemment à soulever le voile qui entoure le malheur immérité de notre ami Lefeuve. J'ai reçu les rapports demandés.

LA SITUATION EN GRÈCE

Le *Secrétaire général* communique au Comité les informations qui lui sont parvenues sur la situation en Grèce où le terrorisme va s'aggravant. Un Comité franco-hellénique, composé

surtout d'intellectuels, vient de se fonder à Paris, le Président et le Secrétaire général y ont donné leur adhésion.

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE ET VOTE PRÉFÉRENTIEL

Un nouveau groupement pour la représentation proportionnelle vient d'être fondé en Angleterre. Son animatrice, Miss Enid Lakman, a adressé à la Ligue des brochures de propagande exposant un système de vote préférentiel, dont le Comité prend connaissance.

LA SITUATION GÉNÉRALE EN FRANCE

Le Dr Sicard de Plauzoles salue la présence de M. Gabriel Cudenet, vice-président de la Ligue, qui vient d'être élu député de l'Aude, et lui adresse, au nom du Comité Central, ses affectueuses félicitations.

Vœux des Sections.

A l'occasion des récentes consultations électorales, le Secrétariat général a reçu les lettres et vœux suivants :

1^o Fédération du Maroc (20 mai 1946) :

Je pense qu'à l'occasion des prochaines élections, la Ligue devrait inviter les électeurs à demander aux candidats une Constitution où le pouvoir judiciaire soit suffisamment indépendant et l'exécutif suffisamment fort pour rétablir en France et au sein de l'Union française un ordre basé sur la Justice, qui redonnerait de la valeur à l'honnêteté en sanctionnant impitoyablement les affameurs, en supprimant tout ce qui empêche la répartition des produits, même s'il est nécessaire de faire des coupes sombres dans la haute administration et dans la bureaucratie civile et militaire. Il semble très urgent, d'acheter des bateaux et de ne pas laisser plus longtemps l'Union française, telle une maison à étages sans escaliers ni ascenseurs, en danger de se voir abandonnée peu à peu par les différentes familles qu'elle voulait abriter, adopter et lier à sa destinée.

2^o Paris-20^e (28 mai 1946) :

La 20^e Section de la L.D.H., réunie en assemblée mensuelle, après étude : de la Constitution proposée et rejetée par le pays le 5 mai, des raisons de ce refus, demande : que le Comité Central de la Ligue prépare une Constitution qui soit acceptable par tous les partis, qui, d'après la nouvelle campagne électorale conservent leur position ; pour éviter que le provisoire ne se prolonge, la Ligue proposera une Constitution démocratique, sociale et laïque capable de rassembler l'ensemble des Républicains et Démocrates français, afin que la France continue sa mission historique.

3^o Fontenay-sous-Bois (15 mai 1946) :

A) La Section émet le vœu que le Comité Central et la Fédération de la Seine ne prennent aucune position sur les problèmes que pose l'élaboration de la Constitution, ainsi que sur le referendum qui décidera de son adoption ou de son rejet, sans avoir, au préalable, demandé, en temps utile, l'avis des Sections.

B) La Section décide la nomination d'une Commission qui étudiera les projets de Constitution soumis à la nouvelle Constituante. Elle prendra, pour base de son travail, la Constitution repoussée par le referendum du 5 mai et y apportera les améliorations nécessaires pour que tous les républicains puissent s'y rallier. La Section demande à tous les ligueurs d'envoyer leurs suggestions au fur et à mesure des travaux de la Constituante. La Commission s'inspirera des suggestions ainsi présentées lorsqu'elles apporteront un intérêt réel à son élaboration.

4^o Viroflay (25 mai 1946) :

La Section de Viroflay de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie le 25 mai, considérant qu'une nouvelle Assemblée constituante va se réunir de nouveau ;

Ayant constaté que la Ligue était arrivée trop tard dans ses conclusions sur les problèmes constitutionnels sous la première Constituante,

Demande que la Ligue définisse d'urgence le cadre de la Constitution et manifeste nettement sa position devant la Déclaration des Droits.

Les décisions de la Ligue sur ces problèmes peuvent avoir une grande répercussion dans le pays. Aussi, elles ne peuvent émaner de son seul Comité Central (lui-même incomplet et en fonctions depuis 1939), mais au contraire doivent sortir d'un Congrès national à réunir

d'urgence. Celui-ci, par ailleurs, s'impose, il sera le premier depuis la Libération.

Le Dr Sicard de Plauzoles a l'impression que les Sections qui ont présenté ces différentes motions n'ont pas pu attentivement les travaux du Comité sur la Constitution et la Déclaration des Droits. Il ne pense pas qu'il y ait lieu de recommencer un travail qui a été très bien fait.

Le Secrétaire général ne peut se ranger à cet avis. Puisqu'une nouvelle Constituante a été élue, il convient que la Ligue essaie de faire prévaloir son point de vue sur les problèmes constitutionnels. Le Comité Central a étudié ces questions, certes, mais les Sections ne lui ont pas prêté une collaboration suffisante. Autant il serait illusoire d'attendre d'un Congrès national, suivant le vœu de Viroflay, une intervention efficace de la Ligue auprès de l'Assemblée constituante, autant il serait souhaitable de prendre rapidement l'avis des Sections. Le Secrétaire général propose, à cet effet, de les consulter sur des points précis, et il donne lecture d'un questionnaire qui serait adressé à toutes les Sections, en leur demandant de faire tenir leur réponse avant le 6 juillet. Il convient, en effet, que ces réponses puissent être dépouillées, que le Comité Central en prenne connaissance et qu'il saisisse l'Assemblée Constituante assez tôt pour que ses suggestions puissent être utilement examinées.

Le Comité Central examine point par point le questionnaire proposé par le Secrétaire général.

Après un débat auquel prennent part le Dr Sicard de Plauzoles, MM. Emile Kahn, Joint, Marc Rucart, Hadamard, M^{me} Suzanne Collette-Kahn, MM. Grumbach, Caillaud, Jouhaux et Gombault, différentes suggestions sont retenues et le projet de questionnaire est adopté à l'unanimité (voir Cahiers 13-14, p. 70).

LA LOI ÉLECTORALE

M. Grumbach indique que la loi électorale qui avait été adoptée par la première Constituante, et qui n'a jamais été promulguée, est maintenant caduque. Il faut donc considérer que, pour le moment, il n'y a aucune loi électorale.

M. Sicard de Plauzoles rappelle que la Ligue a déjà pris une résolution touchant les principes de la loi électorale, et qu'il suffit de confirmer cette résolution.

M. Emile Kahn pense que le Comité prendra connaissance avec intérêt des effets produits par le mode de scrutin appliqué aux élections du 2 juin. En conséquence du referendum négatif, le système électorale a été le même qu'aux élections d'octobre. Toutes les gauches l'avaient qualifié de déloyal et d'injuste. La Ligue avait montré, par des exemples (Cahiers, n^o 6, octobre 1945) qu'il était le pire des modes de scrutin. Les résultats de juin confirment cette appréciation. Ainsi dans la Seine (6^e secteur), la liste socialiste, avec plus de 59.000 voix, n'a qu'un élu ; dans la Lozère, le M.R.P. a un élu pour moins de 20.000 voix : un citoyen en Lozère a donc trois fois plus de pouvoir électoral qu'un citoyen de la banlieue parisienne. En Gironde, la liste communiste a un élu pour environ 64.000 voix ; dans les Hautes-Alpes, un député est élu avec moins de 12.000 voix : l'électeur des Hautes-Alpes a cinq fois plus de pouvoir que l'électeur bordelais. Dans les Pyrénées-Orientales, les communistes ont un élu pour 40.735 voix, les radicaux un élu également pour 23.356 voix : un électeur radical y vaut donc à peu près deux électeurs communistes. Dans la Vienne, pour 45.444 voix, les communistes ont deux élus ; pas d'élu du tout pour les radicaux avec 21.589 voix, ni pour les socialistes avec 19.334 : en sorte que 41.000 électeurs radicaux et socialistes n'ont aucun représentant, alors que 45.000 électeurs communistes en ont deux. Ces exemples pourraient être multipliés : ils suffisent à condamner ce mode de scrutin, plus injuste encore que la loi électorale préparée par la Constituante. Si l'on veut conserver la représentation proportionnelle, au moins faut-il qu'elle soit vraiment proportionnelle.

Mais la R. P. elle-même doit être remise en question. Comme elle ne donne pas une majorité de gouvernement, elle oblige aux gouvernements de coalition, genre tripartisme. Elle joue au profit des droites, au détriment des gauches (sans parler de l'immoralité des intrigues intestines pour la confection des listes, et de l'irresponsabilité des élus, à peu près assurés de leur réélection automatique). M. Emile Kahn a calculé ce qu'aurait donné, pour les 520 sièges de la métropole, les élections du 2 juin au scrutin de la liste majoritaire, les trois partis de gauche (radicaux, socialistes, communistes) s'unissant au second tour suivant la tradition républicaine :

P.R.L. et apparentés.....	50 députés au lieu de	60
M.R.P.....	98 — —	160
Radicaux et rassemblement des gauches.....	61 — —	38
Socialistes.....	143 — —	116
Communistes.....	168 — —	146
	<u>520</u>	<u>520</u>

Ainsi, les partis de droite auraient eu ensemble 148 députés et non 220, les partis de gauche 372 au lieu de 300. Une majorité nette eût été dégagée, et un gouvernement de gauche pouvait se former et durer (1).

M. Grumbach est très frappé des chiffres qui viennent d'être donnés par le Secrétaire général. Il note, cependant, que le système des deux tours entraîne lui aussi certaines injustices et qu'il est très difficile de trouver un système électoral équitable. Il y a actuellement un courant très fort en faveur du scrutin d'arrondissement. M. Grumbach ne croit pas que la Ligue doive suivre ce mouvement et se prononcer contre la proportionnelle. Mais elle peut demander le panachage et le vote préférentiel. Il ne faut pas se dissimuler cependant que

(1) La même opération, sur les résultats connus le 5 juin donnait, pour un total de 569 sièges (dont 14 à des groupements d'outre-mer), 397 élus de gauche (Rad. 70; Soc. 155; Com. 172) contre 158 de droite (MRP 101; PRL 57). Dans les deux cas, le MRP, dépassé par les communistes et les socialistes, ne pouvait prétendre à la direction du gouvernement.

Séance du 27 juin 1946.

Présidence du D^r SICARD DE PLAULOLES

Étaient présents : MM. Sicard de Plauzoles, Gombault, *Vice-Présidents* ; Emile Kahn, *Secrétaire général* ; Charles Laurent, *Treasorier général* ; Mme Suzanne Collette-Kahn ; MM. Boris, Caillaud, Grumbach, Gueutal, Joint, Rucart, *membres du Comité* ; MM. Etienne et Rosenmark.

Excusés : MM. Langevin, Hersant ; Mme Viollis ; MM. Damalix, Marc Faure, Gamard, Guerry, Hadamard, Jouhaux, Mathieu, Veil.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES VŒUX

La Commission a examiné un certain nombre de vœux envoyés par les Sections. M. Joint présente au Comité Central le rapport de la Commission :

1^o Impôt de solidarité.

La Section de Béthune signale le malaise créé par les difficultés d'établissement de la déclaration de l'impôt. Elle demande que le Gouvernement substitue à l'impôt de solidarité une taxe d'un recouvrement plus pratique.

La Section d'Avignon proteste, elle aussi, contre le mode d'établissement de cette déclaration qui jette le trouble dans la conscience des citoyens honnêtes et de bonne foi.

2^o Radiodiffusion.

La Section des Sables-d'Olonne demande que la radiodiffusion nationale ne diffuse pas uniquement le dimanche matin des programmes religieux.

3^o Propagande.

La Fédération de la Marne demande que les orateurs de la Ligue traitent, dans leurs conférences, de la question de la loi électorale.

cela permet de décapiter les états-majors des partis et qu'on risque d'avoir un Parlement de niveau très médiocre.

Un large échange de vues a lieu, auquel prennent part MM. Emile Kahn, Gombault, Grumbach, Sicard de Plauzoles, Gueutal.

En conclusion de ce débat, le Comité émet le vœu que la démonstration produite par le Secrétaire général soit largement diffusée.

La situation politique.

Le Secrétaire général s'élève contre l'opinion qui tend à s'accréditer que c'est le parti relativement le plus nombreux qui doit nécessairement diriger le Gouvernement. En régime démocratique, c'est la majorité qui doit gouverner ; lorsqu'aucun parti n'a la majorité absolue et qu'il ne peut se former qu'un gouvernement de coalition, ce gouvernement doit appartenir à l'ensemble des partis qui sont d'accord sur un programme. Ce qui compte alors, c'est le programme. Il n'en est rien aujourd'hui, où un gouvernement hétérogène se forme uniquement en fonction d'une majorité hétéroclite. La Ligue doit protester contre cette perversion du régime parlementaire.

M. Grumbach indique que la grosse difficulté vient du fait qu'il y a, à la Constituante, trois partis importants et que l'opinion dans le pays est profondément divisée.

M. Gombault propose un ordre du jour demandant aux partis de gauche de s'unir pour dégager une majorité. L'union des gauches est dans la tradition de la Ligue.

Un débat s'institue, auquel prennent part MM. Emile Kahn, Grumbach, Gombault, Cudenet, Jouhaux, Rucart.

M. Emile Kahn propose de joindre cette question à celle de la loi électorale.

Cette proposition est adoptée et M. Gombault retire son projet.

4^o Cotisation.

La Section des Sables-d'Olonne demande que la cotisation soit diminuée, afin de garder à la Ligue son caractère démocratique.

La Section de Trois-Moutiers (Vienne) et la Fédération de la Marne demandent que la cotisation soit ramenée à 50 francs.

MARENNES (COMMÉMORATION JEAN HAY)

M. Gueutal, au nom de la Section, de la Fédération et de la famille de Jean Hay, remercie M. Kahn d'avoir représenté la Ligue à la cérémonie de Marennes.

FÉDÉRATION DU MAROC

M. Marc Faure, Président de la Fédération du Maroc, a réuni à Casablanca, le 9 juin, une Conférence des présidents et délégués des Sections du Maroc reconstituées ou en bonne voie de reconstitution. Cette Conférence a permis un échange de vues sur la situation de la Ligue au Maroc, et a abouti à un accord complet sur toutes les questions étudiées. Les

Sections de Casablanca, Rabat, Mazagan, Marrakech, Port-Lyautey et Kouriga étaient représentées; celle d'Oudjda excusée.

M. Marc Faure espère que, vers la fin de l'année, les autres villes du Maroc posséderont, elles aussi, leur groupe de ligues et qu'un Congrès fédéral pourra être organisé.

La Conférence a voté la motion suivante :

Les Présidents et Délégués des Sections marocaines de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunis en conférence à Casablanca, le 9 juin 1946,

Adressent au Comité Central et, par son intermédiaire, aux ligues des Fédérations métropolitaines et d'outre-mer le salut fraternel des ligues du Maroc, et demandent au Comité Central :

1° D'intensifier la propagande de la Ligue en vue de l'union étroite de tous les démocrates contre toutes les formes de fascisme et pour le respect des droits de l'Homme et la conquête des libertés individuelles, civiques et sociales qu'un régime vraiment républicain doit garantir à tous les Français ;

2° De développer cette propagande au cours d'une campagne d'information (Cahiers et conférences) répondant au désir des citoyens de connaître la vérité sur les principaux événements de politique intérieure et extérieure, et insistant sur la nécessité de lutter par tous les moyens contre ceux qui ont intérêt à prolonger le désordre et le malaise consécutifs à la guerre, et qui font douter de la Justice et de la valeur de l'honnêteté et de l'honneur ;

3° De mener une action énergique en faveur de la laïcité, de proclamer les avantages exceptionnels de la séparation totale de l'Ecole et des Eglises pour la liberté de conscience et le maintien de l'ordre public ;

4° De dénoncer le danger de la non-application, dans tous les pays de l'Union Française, des lois démocratiques métropolitaines assurant le respect des droits de l'Homme et de la justice sociale.

ENQUÊTE SUR LES RESPONSABILITÉS DE LA DÉFAITE

Le Secrétaire général a reçu de la Section de Strasbourg la motion suivante :

La Section de Strasbourg de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie le 19 juin 1946,

Considérant que la Ligue a déjà, il y a longtemps, souligné la nécessité, pour la reprise d'une vie nationale normale, que pleine et entière lumière soit faite sur les responsabilités dans la conduite de la vie politique française qui a précédé notre défaite ;

Constatant que cette enquête n'a pas été entreprise, ce qui cause un empoisonnement de la vie publique ;

Constatant, en particulier, que les récentes élections ont amené à nouveau à participer à la gestion du pays deux hommes contre lesquels il a été porté des accusations telles, que leur vie publique ne peut s'exercer normalement sans que soit faite entièrement la clarté sur leur rôle dans les années qui ont précédé 1940 ;

Considérant que cette situation montre, sur des exemples précis, en dehors de toute considération partisane, l'urgence extrême qu'il y a à mener à bien cette enquête,

Demande que la Constituante prenne l'initiative de faire entreprendre immédiatement l'enquête nécessaire, en commençant par les cas les plus urgents.

M. *Emile Kahn* rappelle que, dès le lendemain de la Libération, la Ligue a demandé « dans l'intérêt de la vérité et pour l'édification de tous, l'établissement des véritables responsabilités du désastre de 1940 ». Rien n'a été fait, que quelques procès retentissants, dans lesquels accusés et témoins se sont préoccupés, sans grand souci de la vérité, de se donner rétrospectivement une attitude avantageuse. Le débat va passer du plan judiciaire au plan parlementaire, à l'occasion d'invalidations proposées, mais sans changer de caractère. Aussi bien ne peut-il aboutir : en droit républicain, l'invalidation pour motifs politiques sans condamnation préalable, est inacceptable ; tout ce qu'on obtiendra, c'est de fournir aux personnages visés un moyen de publicité et l'occasion d'un triomphe facile. Ni la vérité, ni la morale n'y gagneront. C'est le rôle de la Ligue d'obtenir enfin une enquête sérieuse, approfondie, et susceptible de sanctions.

M. *Grumbach* est d'avis lui aussi que cette enquête est

indispensable, mais il ne faut pas se dissimuler que ce sera un travail gigantesque. Il faut remonter au moins jusqu'à l'arrivée d'Hitler au pouvoir, et examiner toute la politique qui a été suivie depuis cette époque. Faut-il engager cette enquête à présent ou attendre que la France ait une Constitution, un Parlement et un Gouvernement durables ?

Après un échange de vues auquel prennent part MM. *Emile Kahn*, *Rucart*, *Sicard de Plauzoles*, *Grumbach*, *Charles Laurent*, le Comité décide de demander une enquête sur les responsabilités de la défaite et charge le Secrétaire général d'entreprendre les démarches nécessaires (Voir Cahiers, p. 173).

LA SITUATION INTERNATIONALE

Le Secrétaire général rappelle au Comité que la Fédération de la Seine-Inférieure a ouvert une enquête sur les moyens de garantir la Paix, et il signale la brochure, publiée par les soins de la Fédération sous le titre « Pour bâtir la Paix », où les résultats de l'enquête ont été rapportés et commentés avec talent.

Le Comité Central décide de soumettre cette brochure à l'examen de sa commission des Affaires internationales.

La Ligue est saisie de demandes d'intervention sur des problèmes particuliers qui, tous, sont préoccupants : questions touchant le sort de la Vénétie Julienne, de la Grèce, de la Yougoslavie, de l'Espagne, de la Hongrie, de la Bulgarie, sans parler de l'Allemagne elle-même. Le Comité Central ne peut pas aborder ces problèmes avant qu'ils aient été étudiés par sa commission des Affaires internationales.

M. *Grumbach* déclare que toutes les questions sont délicates. Il convient que la Ligue précise quel est son devoir et la limite de son devoir. Il ne lui est pas possible d'entrer dans le détail de toutes les questions internationales. Elle ne peut prendre position sur toutes les questions. Elle doit s'en tenir aux grands principes.

Après un débat auquel prennent part MM. *Emile Kahn*, *Grumbach*, *Marc Rucart* et *Rosenmark*, la parole est donnée à M. *Grumbach* pour son exposé sur la situation internationale.

Dans tous les grands pays, déclare M. *Grumbach*, certaines fractions de l'opinion, et même certains dirigeants, envisagent la possibilité d'une troisième guerre mondiale. Les grandes puissances se méfient les unes des autres. Il n'est pas douteux qu'il y ait, aux Etats-Unis, des partisans de l'offensive contre l'U.R.S.S., tandis qu'en U.R.S.S. certains craignent cette offensive et songent à prendre les devants. On n'est pas sûr que cette guerre puisse être évitée, et cela fausse entièrement les pourparlers internationaux. Lorsqu'on parle de l'organisation de la paix, l'opinion, et même les partis politiques, ne se rendent pas compte de cette situation. Sans provoquer la panique, il faut en informer le peuple.

Depuis dix-huit mois, très peu de progrès ont été accomplis. Des institutions comme l'O.N.U. ont été créées. Le principe a été posé d'une armée internationale. Les gouvernements ont signé quelques accords, mais cela n'a pas apporté de solution aux problèmes posés. Les principes inscrits dans la Charte de l'Atlantique ne sont allégués que quand ils peuvent servir une politique nationale. Tous les Etats se préoccupent de la défense de leurs intérêts immédiats. Au fond, tout le problème international se ramène à l'opposition américano-soviétique. Pour le moment, les Etats-Unis sont la première puissance du monde, l'U.R.S.S. ayant subi de graves destructions. Puis, viennent la Grande-Bretagne ; très loin après la Grande-Bretagne, la France ; et, sur un autre plan, la Chine. L'entente entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., éminemment désirable, n'est nullement impossible, mais comment y arriver ? Ni les

(Voir la suite page 102.)

MARSEILLE

La Section de Marseille émet le vœu que soient insérés dans « Le Livre d'Or de la Ligue », à l'occasion de la Résistance, le texte et les noms suivants :

La Section de Marseille réduite, après l'armistice de 1940, à un petit nombre de membres dévoués, ne s'est jamais dissoute ; elle a conservé son drapeau rouge et ses archives, poursuivi son œuvre de défense des opprimés, sans aucune manifestation de servilité à l'égard du gouvernement de Vichy, jusqu'au jour où les persécutions lui ont rendu la tâche temporairement impossible. Brutalement expulsée de son local, situé dans l'Ancienne Bourse du Travail, contrainte d'évacuer ensuite le bureau mis à sa disposition par son trésorier David Mossé, elle a trouvé un dernier refuge dans la modeste maison de son Président E. Agranier, à La Pelouque de Saint-Henri. Opérant dans la clandestinité, elle a contribué à l'œuvre de la Libération par d'importants services. Ont été, pendant l'occupation, victimes de la répression nazie :

1° Elisée AGRANIER, son président, placé en surveillance militaire pendant quatre mois par l'autorité allemande.
2° LÉVY-VALENSI, avocat, membre du Conseil, disparu.
3° PRIN-CLARY, retraité des postes et télégraphes, membre de la Section, mort en détention allemande, à Compiègne.

4° David MOSSÉ, traducteur-juré, trésorier de la Section, déporté en Allemagne, disparu.

5° Jean MARESTAN, homme de lettres, vice-président de la Section, prisonnier de la Gestapo, à la Prison Saint-Pierre, de février à juin 1943.

6° Mme MARESTAN, son épouse, arrêtée, en 1943, par la police française et désignée pour le camp de détention administrative de Drens, dans le Tarn, pour avoir protégé une ouvrière israélite autrichienne en situation illégale.

Pour le Président E. AGRANIER,
L'un des Vice-Présidents : JEAN MARESTAN.

les champions des opprimés, des victimes de l'injustice et la Ligue poursuit son œuvre.

La Ligue se proposa deux tâches :

Défendre sans distinction de naissance, de nationalité, de fortune ou d'opinion, toutes les victimes de l'injustice et de l'arbitraire.

Défendre aussi la République et la démocratie contre toutes les attaques de la réaction. La Ligue a toujours considéré en effet que la démocratie est la seule forme de gouvernement où les droits de l'Homme puissent être affirmés et respectés. L'expérience de Vichy nous l'a suffisamment prouvé.

Ainsi, depuis sa fondation, la Ligue des Droits de l'Homme a pris en main tous les cas particuliers qui lui ont été soumis et où elle a reconnu que le bon droit était violé. Nombreuses sont les réhabilitations, les réparations d'injustices de toutes sortes qu'elle a obtenues au cours de sa longue carrière. Les anciens combattants de l'autre guerre n'ont pas oublié les exécutions scandaleuses à l'actif des Conseils de guerre. C'est notre Secrétaire général de l'époque, Henri Guernut, prédécesseur d'Emile Kahn, qui, s'étant fait inscrire au Barreau pour la circonstance, se fit l'avocat bienveillant des fusillés par erreur et poursuivit avec succès leur réhabilitation.

La Ligue ne demande pas à ceux qui s'adressent à elle quelles sont leurs opinions, leur sentiment à son égard, elle ne leur demande pas non plus d'honoraires.

La Ligue n'a jamais reçu de subventions, elle a toujours vécu des cotisations de ses adhérents. Je vous donnerai un aperçu de son activité en vous disant qu'en une seule année, avant la guerre, ses conseils juridiques ont examiné plus de 13.000 dossiers de demandes d'intervention, et qu'à cela il faut ajouter les nombreuses demandes que ses deux mille et quelques Sections ont fait aboutir par leurs propres moyens.

Mais, vous le savez bien, les injustices sont souvent le fait d'une mauvaise législation, de règlements contraires au droit, aussi la Ligue s'attaque-t-elle à la cause des injustices. Elle s'attache à obtenir plus de justice et d'équité dans la législation et dans les règlements administratifs qui en découlent.

Elle fait donc de la politique, me dites-vous ? Oui, elle fait de la politique, et au grand jour, mais elle se garde bien de faire de la politique électorale, elle se maintient toujours en dehors et au-dessus des partis, prêchant seulement l'union des républicains quand le régime est menacé.

Elle ne prétend pas participer à la confection des lois, ce n'est pas son rôle, mais elle agit sur l'opinion publique, sur les législateurs, sur les gouvernants pour améliorer les lois conformément aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme qui est sa charte.

L'action de la Ligue ne se limite pas à la France métropolitaine. Elle a toujours défendu les indigènes de nos colonies

ALLOCUTION PRONONCÉE LE 22 AOUT

par M. COUË,
Président de la Section de Digne.

Notre Section a pensé que, comme prélude à la conférence de notre dévoué Secrétaire général, Emile Kahn, il serait bon que je vous expose très succinctement ce qu'est la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen et quel but elle s'est assigné. Il vaut mieux en effet que vous voyez renseignés par la voix d'un ligueur plutôt que par celle des adversaires de la Ligue qui bien souvent ignorent tout d'elle.

La Ligue des Droits de l'Homme est née de l'affaire Dreyfus. Il y a un demi-siècle, une foule trompée, fanatisée par tous ceux qui avaient intérêt à étouffer la vérité, s'acharnait contre un innocent injustement condamné et contre tous ceux qui voulaient faire la lumière et c'est aux cris de : Vive l'armée ! A bas les Juifs ! que les partisans des régimes déchus poussaient à l'assaut de la République.

Et, c'est alors que l'on vit tous les hommes clairvoyants épris de justice et de vérité, se ranger derrière un républicain modéré, l'ancien Garde des Sceaux Ludovic Trarieux, pour faire triompher la juste cause de l'innocent condamné.

Ensemble, ils constituèrent, en 1898, la Ligue des Droits de l'Homme.

Grâce à leur courage, à leurs efforts persévérants et aussi au talent de certains d'entre eux, la vérité triompha, l'innocent fut libéré et réhabilité, et en même temps la République fut sauvée et consolidée.

Mais, quand on se donne la peine d'examiner la société, on rencontre à chaque pas l'injustice et l'arbitraire.

Les hommes généreux qui s'étaient associés pour faire triompher la cause du capitaine Dreyfus jugèrent que leur rôle n'était pas terminé, qu'il venait même à peine de commencer, que d'autres causes, pour être moins retentissantes, n'en étaient pas moins dignes d'intérêt, et ils décidèrent de se faire

trop
qu'un
à l'œu
minis
mée p
admin
consi
frapp
press
tant c
On
subsi
niale
m'été
L'ac
prosci
au cou
Elle
testati
du dr
les ré
La L
de la
Prési
en 193
Enfi
souver
Des
d'acco
l'Alle
Penc
avant
et dem
Penc
cessé
route à
sions d
contre
France
Si co
femme
de la L
« Votre
Que
Être ir
soi, et
régime
Être
person
J'ajou
opinion
la laïc
était re
à une é
Je m
jeunes.
Aux f
pour ell
leur ac
un nom
Et m
de la F
parmi
les idée
en plus
enfin le

ISLA L. D. H.

trop souvent brimés et maltraités, et vous pouvez constater qu'un ligueur de la première heure, un ligueur toujours associé à l'œuvre de la Ligue, Marius Moutet, met en pratique comme ministre dans nos Colonies la politique inlassablement réclamée par la Ligue et notamment la suppression de l'internement administratif, de la mise en résidence surveillée des indigènes considérés comme dangereux, de peines collectives pouvant frapper tout un village, toute une région, il poursuit la suppression du travail forcé dans nos colonies qui a donné lieu à tant d'abus.

On peut affirmer sans exagération que si l'Union française subsiste, on le devra à la mise en vigueur de la politique coloniale préconisée par la Ligue. Et je regrette de ne pouvoir m'étendre davantage sur ce sujet.

L'action de la Ligue s'est étendue également en faveur des proscrits qui ont payé leur dette de reconnaissance à la France au cours de la Résistance.

Elle s'est toujours fait un devoir d'élever sa véhémence protestation contre les violations de la liberté, contre les violations du droit des peuples, contre les massacres accomplis par les régimes autoritaires.

La Ligue a toujours été à la pointe du combat pour la défense de la République. Est-il besoin de rappeler que son regretté Président Victor Basch, assassiné par la milice, a présidé, en 1934, le Comité de Rassemblement populaire ?

Enfin, de toutes les questions politiques, celle qui a le plus souvent préoccupé la Ligue est bien le problème de la paix.

Dès avant 1914, son Président F. de Pressensé a tenté, d'accord avec Jaurès, un rapprochement entre la France et l'Allemagne pour éviter la guerre.

Pendant la guerre même de 1914, la Ligue a défini, même avant le Président Wilson, les conditions d'une paix durable et demandé la création d'une Société des Nations.

Pendant la période angoissante de 1933 à 1939, elle n'a cessé d'inviter toutes les démocraties à s'unir pour barrer la route à la guerre et elle s'est dressée contre toutes les agressions des régimes nazi et fasciste en Ethiopie, en Espagne, contre les accords de Munich, prélude de la guerre, où la France a failli sombrer.

Si comme je l'espère il y a parmi vous des hommes et des femmes qui ne se contentent pas d'approuver l'idéal et l'action de la Ligue, qui veulent coopérer à son œuvre, je leur dis : « Votre place est parmi nous ».

Que demande-t-on à ceux qui veulent adhérer à la Ligue ? Être irréprochables au point de vue de la conduite, cela va de soi, et aussi, n'avoir pas pactisé pendant l'occupation avec le régime de Vichy et avec l'ennemi.

Être républicains, car seul le régime républicain respecte la personne humaine.

J'ajouterai : être laïques, c'est-à-dire abstraction faite des opinions religieuses que nous respectons, accepter et défendre la laïcité de l'Etat et de l'enseignement public, car si la laïcité était remise en cause, si elle était abandonnée, c'en serait fait, à une échéance plus ou moins lointaine, de la démocratie.

Je m'adresserai plus particulièrement aux femmes et aux jeunes.

Aux femmes, je rappellerai que la Ligue a toujours revendiqué pour elles des droits égaux à ceux des hommes, et notamment leur accession aux droits politiques, et que la Ligue compte un nombre important de femmes.

Et m'adressant aux jeunes, je leur rappellerai que l'avenir de la France et de l'humanité repose sur eux ; leur place est parmi nous afin de travailler de concert avec nous pour que les idées généreuses de liberté et d'égalité deviennent de plus en plus des réalités, pour que la justice et la fraternité régissent enfin les rapports entre les hommes.

VAR

Rapport au Congrès fédéral (29 août 1946).

...Malgré la censure, malgré l'autorisation préalable nécessaire pour tenir une réunion, le Comité fédéral était convoqué le 11 février 1940 pour apporter aide et assistance à nos Ligueurs mobilisés.

Le 14 avril une Conférence des Présidents Fédéraux était convoquée à Paris par le Comité Central.

Ce fut alors, comme dans un film à cadence rapide, l'atroce vision de notre France envahie en six semaines (du 8 mai au 20 juin 1940), le honteux armistice et la République renversée avec le consentement des élus qui avaient charge de la défendre.

Nous aurions pu comme tant d'autres nous résigner à l'inévitable, c'est-à-dire nous adapter au nouveau régime ou sombrer dans une morne torpeur. Tout nous incitait, semble-t-il, à une prudente réserve. Notre Siège Social était occupé, nos archives pillées, nos militants surveillés, traqués ou arrêtés sous des prétextes divers.

Toute action publique nous était désormais interdite, mais nos militants animaient partout les mouvements de résistance. Avec raison notre collègue André Philip a pu dire que « partout où il y avait un Ligueur, un noyau de résistance était possible ».

...Malgré les persécutions qui nous atteignaient, malgré la surveillance constante dont nous étions l'objet, nous avions, Arnaud et moi, de fréquentes entrevues, soit à Collobrières, soit à Toulon. Nous eûmes, en cours de 1942, le suprême réconfort de revoir à Bandol le Président Victor Basch et notre grand ami Emile Kahn.

... Dans le Var, j'ai pu soustraire à toutes recherches, à toutes perquisitions, les archives de la Fédération, les dossiers de toutes nos Sections d'avant-guerre et surtout les listes de nos adhérents.

Aussi nous reprîmes contact avec le Comité Central dès la Libération.

Le Bureau fédéral fit passer dans la presse un premier appel à nos sections pour regrouper les anciens Ligueurs du Var.

Le président Souëtre avec dévouement, en fit de même pour Toulon, et il établit une permanence à l'Ecole Rouvière sans grand succès hélas ! Après la léthargie de l'occupation, les citoyens étaient attirés surtout par toute une série de mouvements plus ou moins éphémères et l'agitation politique recommençait. Elle n'a fait que s'amplifier en raison des élections répétées tous les six mois.

Au lendemain d'une bataille si rude au cours de laquelle la France a failli sombrer, il nous faut faire l'appel des disparus.

Saluons la mémoire de notre regretté Victor BASCH qui, malgré son âge, animait de sa voix ardente les débats de nos Congrès et qui fut assassiné ainsi que sa femme par la Milice.

Vous avez lu dans nos Cahiers la longue liste de nos Présidents fédéraux arrêtés, torturés et assassinés.

Dans le Var, nous avons à déplorer la mort de :
ROUDELLAT, Président de la Section de Draguignan,
Léon THOMAS, délégué à la propagande, et de son fils Emile, 22 ans, emprisonné à Montluç, supplicié et tué à Saint-Genès-Laval, le 20 août 1944 par les Allemands.

HUBIDOS, l'actif Président de La Seyne.
CREISSAC, Président de Sanary, et
HAMON son secrétaire,
GIRAUD, Président des Adrets, délégué à la propagande,
TASSY, d'Évenos,
BLANC, de La Garde,
CHAUSSABEL, de Hyères,
BERAUD, de Cogolin.

et surtout notre Président fédéral ARNAUD, au sujet duquel Emile Kahn nous adressait au nom du Comité Central un témoignage ému.

Après avoir pleuré nos morts, il nous faut poursuivre notre marche en avant vers le progrès et la pleine réalisation de toutes nos libertés.

C'est à cette œuvre que je vous convie, seconde les efforts de notre Bureau fédéral et l'an prochain, à notre Congrès au Luc, la Fédération du Var sera redevenue une des plus puissantes de France par le nombre d'adhérents et le rayonnement de ses nombreuses Sections.

Au travail, camarades, à la bataille pour la Justice, la Liberté et la République.

Le secrétaire fédéral,
VICTOR MATHIEU
Membre du Comité Central,

précédents historiques, ni les principes traditionnels ne peuvent jouer efficacement. A une situation entièrement nouvelle, il faut apporter des solutions neuves. La Ligue ne peut pas entrer dans l'infini détail des questions locales. Elle doit envisager dans son ensemble le problème de la Paix, sous son triple aspect politique, économique et psychologique. L'étude en sera difficile et longue, mais il n'est pas indispensable que la Ligue conclue rapidement.

M. *Emile Kahn* est profondément d'accord avec M. Grumbach. Il faut examiner les problèmes particuliers en fonction de la situation d'ensemble, faire connaître à l'opinion publique les causes profondes de la situation, et rechercher les remèdes. M. Grumbach a raison d'insister sur les causes psychologiques du malaise international : toute la situation est dominée par la méfiance et par la crainte, et cet état d'esprit est entretenu par un journalisme superficiel. Aucune guerre n'est fatale, tous les différends peuvent être réglés si l'on en a la volonté. Mais a-t-on cette volonté, et pourquoi ne l'a-t-on pas ? Les Alliés ont été d'accord quand il s'est agi de combattre le fascisme, mais ils sont séparés aujourd'hui par des conceptions différentes de la démocratie. Les Anglo-Saxons mettent l'accent sur la liberté, les Russes sur la justice sociale. Peut-on concilier la justice et la liberté, et comment ? Voilà le problème fondamental. Il se pose aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Tenter de la résoudre, c'est la tâche même de la Ligue.

Le Comité Central charge la commission des Affaires internationales de préparer, sur ces données, un texte qui sera soumis à la prochaine séance.

LES PROBLÈMES CONSTITUTIONNELS

A la demande de M. Grumbach, qui estime indispensable que la Ligue fasse connaître au plus tôt son point de vue sur les questions constitutionnelles, ainsi que sur le problème du referendum et sur la loi électorale, le Comité Central décide de convoquer sa commission spéciale le mercredi 3 juillet, aux fins de rapporter à la prochaine séance.

LA SITUATION INTÉRIEURE

M. Gombault appelle l'attention du Comité sur le discours prononcé à Bayeux par le Général de Gaulle. Ce discours définit une conception de la Constitution opposée à celle de la Ligue. Pour la Ligue, l'Assemblée issue du suffrage universel doit avoir le dernier mot. Le discours de Bayeux préconise deux Assemblées, dont une seconde Chambre qui serait à la fois un Sénat et une Chambre des Pairs, ces deux Assemblées étant dominées par le pouvoir exécutif. Le Président de la République serait en réalité le chef de l'Etat. Tous les partis

de gauche ont condamné cette conception. M. Gombault propose au Comité Central un projet de résolution.

Un très large débat s'engage, auquel prennent part MM. *Emile Kahn, Gombault, Grumbach, Sicard de Plauzoles, Georges Boris et Rosenmark*. Le Comité arrête les grandes lignes d'une résolution qui sera rédigée par MM. Gombault et Kahn, et publiée par le Bureau (voir le texte, p. 90).

ATTENTATS FASCISTES

M. Grumbach appelle l'attention du Comité sur les manifestations de caractère fasciste qui se déroulent à Paris, notamment au Quartier Latin, sans que la police intervienne.

Le Comité charge le Secrétaire général de faire une démarche auprès du ministre de l'Intérieur.

En ce qui concerne les incidents du 18 juin, le Secrétaire général donne lecture d'un ordre du jour qui a été adopté par le Bureau et envoyé à la presse (voir *Cahiers*, p. 73).

La Ligue s'est associée aux manifestations par lesquelles le peuple de Paris a riposté, le 20 juin, aux incidents du 18 et M. Emile Kahn a présidé un grand meeting de protestation à la Mutualité.

LAÏCITÉ (MEETING DU 8 JUILLET)

Un grand meeting sur la défense de la Laïcité est organisé à la salle de la Mutualité pour le 8 juillet. Les organisateurs demandent que ce meeting soit présidé par un membre du Comité Central de la Ligue.

Le Comité désigne le Dr Sicard de Plauzoles pour présider cette manifestation.

POSTES D'AUMONIER EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

Le Dr Sicard de Plauzoles signale que le *Journal Officiel* du 26 juin a publié un décret du ministre des Armées, portant création de postes d'aumôniers inspecteurs en Allemagne et en Autriche. L'article 2 de ce décret décide que les aumôniers ont droit, pendant la durée de leurs fonctions, à la solde budgétaire et aux allocations en deniers et en nature attribuées aux grades ci-dessous :

Aumônier inspecteur catholique : général de brigade au premier échelon. — Aumônier inspecteur protestant : colonel au premier échelon. — Aumônier inspecteur israélite : lieutenant-colonel au premier échelon.

Ainsi s'établit une hiérarchie des Eglises, préface au rétablissement d'une religion d'Etat.

*
*
*

Le Comité fixe sa prochaine séance au vendredi 5 juillet.

Séance du 5 juillet 1946.

Présidence du Dr SICARD DE PLAUZOLES

Etaient présents : MM. Sicard de Plauzoles, Maurice Hersant, *Vice-Présidents* ; M. Emile Kahn, *Secrétaire général* ; Mme Collette-Kahn, MM. Grumbach, Hadamard, Joint.

Excusés : MM. Langevin, Georges Gombault, Charles Laurent, Damalix, Marc Faure, Gamard, Guerry, Jouhaux, Prudhommeaux. Mme Andrée Viollis.

L'ACTIVITÉ DE LA LIGUE

1° Syndicat national de l'Enseignement supérieur et des recherches scientifiques.

Le Syndicat national de l'Enseignement supérieur et des recherches scientifiques a communiqué à la Ligue la motion suivante :

Les membres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, réunis le 29 juin 1946 à l'appel du Syndicat de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, déclarent que :

Il est essentiel pour la République que l'œuvre des fondateurs de l'Ecole laïque soit maintenue et préservée et que, par suite, le principe de la neutralité philosophique et religieuse de l'Ecole soit maintenu.

Ils estiment qu'en aucun cas la pratique des subventions aux écoles

A LA RADIO

Changement d'horaire

La Chronique de la Ligue des Droits de l'Homme
 passe désormais :

**sur la Chaîne Nationale
 tous les samedis à 18 heures**

Écoutez chaque samedi les émissions de la Ligue!

privées instituée par Vichy ne doit être réintroduite sous quelque forme que ce soit.

En conséquence, ils estiment qu'en aucun cas le Ministère de l'Éducation nationale ne doit être aux mains des adversaires avoués ou camouflés de la laïcité.

2^o Comité de Libération nationale de la Vénétie Julienne.

Le Comité de Libération nationale de la Vénétie Julienne avait invité la Ligue à une conférence d'information, le vendredi 21 juin. L'invitation est malheureusement parvenue plusieurs jours après la réunion.

3^o Secours populaire français.

Le Secours populaire français a invité la Ligue à la réunion de son Conseil central, qui s'est tenue le 27 juin, ainsi qu'au Conseil national, fixé aux 29 et 30 juin. Elle n'a pu se faire représenter.

4^o Comité directeur des Sionistes de France.

Le Comité directeur des Sionistes de France a invité la Ligue à une manifestation organisée le 4 juillet pour protester contre l'agression britannique, demander la libération des chefs de l'Agence juive et l'ouverture de la Palestine à l'immigration juive. Cette invitation est malheureusement parvenue trop tard.

Le Comité Central décide d'adresser aux organisateurs l'expression de toute sa sympathie.

5^o Association Républicaine des Anciens Combattants.

L'A.R.A.C. a invité la Ligue à la séance inaugurale de son 23^e Congrès national, le vendredi 5 juillet.

6^o Union des antifascistes portugais.

L'Union des antifascistes portugais en France a invité la Ligue à assister au meeting qu'elle organise pour le 25 juillet, à la salle des Sociétés Savantes.

7^o Commémoration Edmond Grasset.

La Ligue a été invitée à assister, à La Rochelle, le 7 juillet, à la cérémonie organisée en souvenir d'Edmond Grasset, ancien Secrétaire fédéral de la Charente-Maritime, fusillé par les Allemands.

Dans l'impossibilité de s'y faire représenter, le Comité Central adresse à Madame Edmond Grasset, aux organisateurs de la cérémonie et à la Fédération de la Charente-Maritime, l'assurance de sa profonde sympathie.

8^o Amitié franco-polonaise.

L'Amitié franco-polonaise, l'Association nationale des anciens Francs-tireurs et partisans français et l'Association

des résistants polonais ont invité la Ligue à assister à une manifestation organisée le dimanche 7 juillet pour célébrer l'amitié et la fraternité qui lient les combattants polonais et français.

Le Comité Central regrette de ne pouvoir y être représenté.

9^o Paris-5^e.

La Section de Paris-5^e a adopté, le 27 juin, l'ordre du jour suivant :

La Section de Paris (5^e) de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, au cours d'une réunion consacrée à la défense de l'École laïque, après la révélation des dangers qui menacent notre enseignement populaire partout en France et surtout dans nos départements de l'Ouest, du Sud-Ouest et d'Alsace,

Estime qu'il est de la plus grande urgence d'entreprendre une action pour contrecarrer celle néfaste des puissances cléricales et réactionnaires qui travaillent continuellement à reprendre les conquêtes laïques de la République ;

Demande au Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme de prendre, en collaboration avec la Ligue Française de l'Enseignement, l'initiative d'un grand mouvement de défense laïque ;

Dans ce but, afin de mener une action réelle et efficace, propose au Comité central de provoquer au plus tôt, dans chaque arrondissement de Paris et partout où il sera possible en France, par l'intermédiaire des Fédérations et des Sections, la constitution de « Comités de défense et d'action laïques » unissant, auprès des représentants de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Ligue de l'Enseignement, tous les partis, organisations et citoyens également attachés à la défense de l'idéal laïque ;

Ces Comités devraient avoir pour mission locale : par tous moyens de propagande (réunions, conférences, fêtes, manifestations, presse, tracts, œuvres post-scolaires, etc.) d'affermir la puissance de l'École laïque et de s'opposer à toute action menée contre elle ; de révéler au Comité central de Défense laïque tous agissements, moyens de pression, contraintes, persécutions, exercés par les adversaires de l'École laïque ; d'apporter toutes suggestions pour le renforcement et le développement de l'École laïque dans leur localité ou région, et permettre la réalisation de la nationalisation de l'enseignement.

Le Comité Central, d'accord avec la Section sur l'urgente nécessité de défendre l'École laïque, rappelle que cette nécessité ne lui a pas échappé et qu'il s'est associé dans ce but aux organisations qui composent avec la Ligue le Comité de Défense laïque. Il soumettra à ce Comité, qui groupe avec la Ligue de l'Enseignement et le Syndicat national des Instituteurs tous les partis de gauche, les suggestions de Paris-5^e.

10^o Décès de M^{me} Labeyrie.

Le Secrétaire général informe le Comité Central du décès de M^{me} Labeyrie, femme de M. Labeyrie, maire de Versailles, ancien membre du Comité.

Le Comité Central adresse à M. Labeyrie l'expression de son ardente sympathie.

11° Corbeil (décès de M. Edouard Poulain).

La Section de Corbeil informe le Comité Central du décès de M. Edouard Poulain, juge de paix honoraire. « Il avait apporté à notre association », écrit le président, « toute son intelligence, toute sa sagesse, sa modération et surtout son grand cœur. C'était un grand ligueur, dans toute l'acceptation du terme ».

Le Comité adresse ses condoléances à la Section de Corbeil.

12° Manifestation Jean Hay.

Une très belle manifestation a été organisée, le 16 juin, à Marennes, à la mémoire de Jean Hay, député, vice-président de la Fédération de la Charente-Maritime, mort en déportation. Trois membres du Comité Central y assistaient : M. Pierre Gueutal, beau-frère de Jean Hay ; M. Gabriel Cudenet, au nom du Parti radical, et le Secrétaire général (Voir *Cahiers* de juillet-août, page 86).

M. *Emile Kahn* vient de recevoir de M. Pierre Hay, chef de cabinet du Préfet de la Charente-Maritime, la lettre suivante :

Je tiens à vous dire toute ma reconnaissance et toute celle de ma mère pour votre participation si émouvante à la cérémonie organisée à la mémoire de mon père. Après vous être imposé un long et pénible voyage, vous avez bien voulu développer ses idées qui étaient les idées généreuses de la Ligue des Droits de l'Homme : je ne saurais donc oublier l'hommage que vous lui avez rendu ni la reconnaissance que je vous en dois.

Je m'excuse seulement de vous adresser si tardivement votre discours dont la copie ne vient que de m'être restituée.

Je vous adresse, à nouveau, cher monsieur Kahn, en mon nom et en celui de ma mère, l'expression de toute notre respectueuse reconnaissance et de nos sentiments les meilleurs.

Pierre Hay.

13° Commémoration des victimes d'Auschwitz.

Une très émouvante manifestation, à laquelle assistait le Secrétaire général, a eu lieu, à Paris, le 30 juin, à la mémoire des victimes du camp d'Auschwitz.

14° Comité de Libération de la Région parisienne.

Le Comité de Libération de la Région parisienne organise une grande manifestation pour le 14 juillet : il convie la Ligue à s'y associer.

Le Comité Central invite tous les ligues à prendre part à cette manifestation republicaine.

15° Section de Saint-Denis de la Réunion.

La Section de Saint-Denis de la Réunion a adressé au Secrétaire général un long télégramme relatif aux graves incidents qui se sont déroulés à la Réunion, au moment des élections.

Le Secrétaire général s'est entretenu de cette affaire avec M. Marius Moutet, ministre de la France d'outre-mer. Conformément au vœu de la Section, et suivant les exigences d'une stricte justice, le ministre a décidé d'envoyer sur place un enquêteur.

Le Comité Central, en félicitant le ministre de cette première satisfaction, attendra, pour se prononcer sur le fond, les résultats de l'enquête.

16° Une lettre de M. Paul-Boncour.

Le Secrétaire général a reçu du président Paul-Boncour la lettre suivante :

Mon cher ami,

Je vous remercie de m'envoyer bien régulièrement le bulletin de la L.H.D., que je suis avec grand intérêt.

Je me sens plus que jamais attaché à la Ligue et je tiens à vous dire que j'ai fait dans plusieurs de ses sections : 1^{re}, 17^e, et que je m'apprete à faire en juillet à Saint-Mandé, des conférences sur l'O.N.U. et la sécurité collective.

Bien affectueusement,

Paul-Boncour.

Le Comité Central est heureux de l'attachement que le président Paul-Boncour, ancien membre du Comité, ne cesse de montrer pour la Ligue.

17° Tournée de conférences en Corrèze.

M. Joint rend compte au Comité d'une tournée de conférences qu'il vient de faire dans le département de la Corrèze, et dont les résultats ont été très satisfaisants. Si les auditeurs n'ont pas été également nombreux aux réunions, partout la Ligue se reconstitue et les Sections se regroupent.

Le Dr *Sicard de Plauzoles* remercie M. Joint au nom du Comité Central. La propagande orale est indispensable, mais elle est malheureusement très coûteuse. Il faudrait que la Ligue trouve des ressources lui permettant de développer cette propagande.

Le Secrétaire général indique qu'il est plus difficile encore de trouver des conférenciers que des ressources. Il serait heureux qu'on lui indiquât des militants prêts à entreprendre les tournées de propagande indispensables pour le développement de la Ligue.

18° Section de La Garenne-Bezons.

La Section de La Garenne-Bezons avait adopté dans sa séance du 2 mai, un ordre du jour dont le Secrétaire général donne lecture au Comité.

Cet ordre du jour, présenté à la Section par son président, M. Tasdhomme, reprochait au Comité Central d'avoir, depuis 1936, rompu avec la tradition de la Ligue en intervenant dans les controverses sur les grands problèmes politiques, et portait contre le Comité Central des accusations graves (avoir conclu « des pactes, occultes ou déclarés, souscrits contrairement à l'esprit de la Ligue et à sa tradition, au détriment de son prestige et de sa dignité » ; avoir « hypothéqué son indépendance » ; s'être « détournée de sa noble tâche », empêchant ainsi « les bons citoyens de rejoindre la Ligue »).

Le Conseil fédéral de la Seine, saisi de cet ordre du jour, avait refusé de s'y associer et de le transmettre aux Sections.

Aucune communication officielle n'en avait été faite au Comité Central, accusé sans pouvoir se défendre et condamné sans le savoir, ce que les auteurs de l'ordre du jour estimaient sans doute conforme à l'esprit de la Ligue et à sa tradition. Cependant, une copie de cet ordre du jour étant parvenue, dans des conditions mystérieuses, au Secrétariat général, la lettre suivante a été adressée à M. Tasdhomme :

Le 27 mai 1946.

Monsieur le Président,

Je prends connaissance de la résolution votée le 2 mai par la Section de La Garenne, et je compte en donner communication au Bureau de la Ligue dès sa prochaine réunion.

Mais je ne veux pas attendre jusque-là pour exprimer mon étonnement devant une énonciation de faits qui ne me paraissent correspondre à aucune réalité. Cet ordre du jour, qui méconnaît à la fois les plus anciennes traditions de la Ligue et son action actuelle, ne peut résulter que d'un malentendu. Désireux de contribuer de tous mes moyens à dissiper ce malentendu, et assuré d'y réussir si la Section veut bien m'entendre, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me donner la parole, dès la prochaine réunion plénière de la Section, sur la Ligue et la politique.

Dans l'attente d'une prompt réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments dévoués.

Le Secrétaire général,
Emile Kahn.

Convoqué à la réunion de la Section qui a eu lieu le 4 juillet, le Secrétaire général s'est borné à démontrer, textes à l'appui, que toute l'action de la Ligue depuis 1936 a été conforme à sa tradition comme à ses principes. Quant aux accusations portées contre le Comité Central, il s'est déclaré prêt à y répondre dès que les accusateurs, après les avoir précisées, apporteraient leurs preuves. M. Tasdhomme s'y est refusé et a soumis à la Section un ordre du jour ainsi conçu :

La Section de la Ligue des Droits de l'Homme de La Garenne, après avoir entendu le Secrétaire général de la Ligue sur la motion votée par la Section le 2 mai 1946,

Demande que cette motion parvienne à son destinataire le Comité Central avant tout examen.

Cet ordre du jour a été repoussé par 9 voix contre, 0 voix pour et 9 abstentions. L'ordre du jour suivant, présenté par un membre de la Section, a été adopté par 11 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions :

La Section de la Ligue, réunie le 4 juillet 1946, après avoir entendu, d'une part, la lecture d'une motion votée le 2 mai 1946, et contenant des critiques portant notamment sur une prétendue compromission de la Ligue, d'accords occultes et qui, enfin, l'invite à reprendre son indépendance, et, d'autre part, la réponse orale faite par notre camarade Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue,

Approuve pleinement la position prise par le Comité Central relativement aux faits reprochés et lui accorde toute sa confiance pour poursuivre cette action, restant ainsi fidèle à toute une tradition honorable de notre Ligue des Droits de l'Homme.

Le Comité Central, en remerciant la Section de sa confiance, la félicite d'avoir fait justice d'insinuations calomnieuses, lancées sans preuves.

19° Ligue internationale des Femmes
pour la Paix et la Liberté.

La ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté demande à la Ligue d'envoyer un délégué à son pre-

mier Congrès international d'après-guerre, qui doit avoir lieu le 4 août à Luxembourg.

Le Comité Central, dans l'impossibilité de se faire représenter au Congrès, adresse à la Ligue internationale des Femmes, ses vœux de succès pour les travaux du Congrès.

LA SITUATION INTERNATIONALE

La Commission des affaires internationales de la Ligue s'est réunie le 3 juillet.

La Commission était composée de MM. Emile Kahn, Grumbach et Joint. Elle a établi un rapport sur le malaise international, dont le Secrétaire général donne lecture au Comité.

Un bref débat a lieu, auquel prennent part le Dr Sicard de Plauzoles, M. Hadamard et M. Hersant. En conclusion, le Comité unanime décide :

1° la publication du rapport (voir Cahiers 15-16, p. 71-72) ;
2° la préparation d'une série de rapports sur les différents aspects du problème international et les solutions qu'il appelle.

LE PROCÈS ANGELI

A la suite de la résolution votée par le Comité Central au sujet du procès Angeli (voir Cahiers 13-14, p. 62), M. Maurice Hersant et M. Rosenmark ont eu un entretien avec le Procureur général Boissarie. A la suite de cet entretien, M. Maurice

ATTENTION!

Il est rappelé que...

1° Le Secrétariat général fera procéder à l'impression d'

AFFICHES PASSE-PARTOUT

1/4 colombier (30 × 40) ou 1/2 colombier (40 × 50)

dès qu'il sera assuré d'une vente de 1.000 exemplaires pour chaque format.

Passer immédiatement les commandes en y joignant le montant des frais.

2° Les services de la Ligue ont la possibilité de faire reproduire, à des conditions acceptables.

L'INSIGNE DE LA LIGUE

Modèle d'avant-guerre.

Faire parvenir au plus tôt les commandes.

3° Le Bureau de la Ligue a décidé de proroger exceptionnellement
au 31 octobre

L'ÉCHÉANCE STATUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE

Prière aux Trésoriers de se mettre en règle avant cette date-limite.

4° Les Sections sont tenues d'adresser au Siège central, en fin d'exercice,

LA LISTE NOMINATIVE DE LEURS MEMBRES ET LA COMPOSITION DE LEUR BUREAU

5° Dès maintenant,

LES CARTES DE 1947

sont à la disposition des Sections.

La Trésorerie générale remercie les Secrétaires et Trésoriers qui, en se conformant aux recommandations ci-dessus, faciliteront sa tâche, aideront au fonctionnement régulier des services et assureront à la Ligue un rayonnement plus étendu.

Hersant a adressé au Secrétaire général, le 14 juin, la lettre suivante :

Nous avons eu, Rosenmark et moi-même, un entretien avec le Procureur Général Boissarie.

Le Procureur général s'est ému de l'ordre du jour de la Ligue concernant le procès Angeli. Il s'en est ému non comme magistrat mais comme ligueur.

Il s'étonne de voir le Comité Central accepter comme sources, pour porter un jugement sur la culpabilité d'un accusé et la conduite des débats, des articles parus dans les journaux ou des impressions d'audience.

Depuis la Libération, les articles consacrés aux affaires judiciaires ne sont plus des comptes-rendus techniques, mais simplement l'occasion de commentaires d'un caractère personnel et passionné ; leurs auteurs sont aussi indifférents aux faits, qu'ignorant de toutes les règles de droit et uniquement soucieux, le plus souvent, d'amuser leurs lecteurs, en ridiculisant la Justice. Le caractère de ces articles apparaît à première vue. Comment le Comité Central peut-il les prendre au sérieux et en déduire une doctrine ou une politique de la répression et la mise en œuvre par les magistrats qui en ont la charge, de tous les moyens, pour obtenir une condamnation anodine ?

En fait, l'instruction, qui avait été, à Lyon, très insuffisante, a été l'objet, à Paris, d'une information aussi consciencieuse que complète. Il en a été de même pour les réquisitoires de Lyon et de Prisa. Il faudrait les lire et comparer avant de formuler un avis.

Enfin, et surtout, il est regrettable d'avancer que les magistrats ont reçu des instructions de la Chancellerie, d'affirmer leur dépendance à l'égard du Garde des Sceaux, sans distinguer entre le Président et le Ministère public, sans se préoccuper même de savoir qui occupait les deux sièges.

La Cour était présidée par M. le Président Ledoux, qui est, en quelque sorte, le premier président de toutes les Cours de justice du ressort. Il a présidé les affaires les plus importantes et son rôle dans la répression qui, le cas échéant, l'offrirait à toutes les représailles, mériterait de la part des républicains et des patriotes au moins un préjugé favorable.

Le Ministère public a été occupé par l'Avocat Général Reboul, qui s'est classé indiscutablement comme le meilleur Commissaire du Gouvernement et qui, notamment, a obtenu la condamnation à mort de Brasillach, pour ne citer que cet exemple.

D'ailleurs, information prise, la Chancellerie n'a donné aucune instruction au ministère public. Le Procureur général ne lui en a pas donné davantage. Il n'avait point à en donner à M. Reboul, dont il connaît suffisamment la volonté de répression et la conscience, pour savoir qu'il ne s'inspirerait que de considérations tirées du droit et du fait.

Est-il besoin d'ajouter que la Chancellerie ne donne pas d'instructions au Président de la Cour de Justice et que c'est bien mal connaître le fonctionnement de cette dernière que d'attribuer au Président et même à l'Avocat général une influence décisive sur l'issue des débats ?

Une dernière observation paraît nécessaire : dans l'ordre du jour, il est affirmé que les magistrats oublient le fier adage qui veut, si la plume est servie, que la parole soit libre, et qu'ils acceptent de servir des intentions politiques. Cette observation ne peut évidemment concerner que le représentant du ministère public et le cas où celui-ci a reçu des instructions écrites du Garde des Sceaux. Telle n'est pas l'espèce.

Au surplus, la Ligue des Droits de l'Homme a toujours protesté contre une réforme qui donnerait à la Justice un pouvoir indépendant des pouvoirs émanant de la Nation. C'est la Ligue qui a obtenu

l'abrogation d'une réforme concertée après le 6 février pour opposer la magistrature au pouvoir exécutif et qui supprimait tous moyens d'action du Garde des Sceaux à l'égard du Parquet.

Aucun régime ne peut se défendre si l'on pose en principe que le Ministère public doit désobéir aux ordres du Gouvernement.

Que la Ligue proteste dans un cas ou l'autre, l'innocence d'un accusé apparaissant, l'avocat général persiste à demander l'accusation par servilité à l'égard du pouvoir, tous les ligueurs et même les pires adversaires de la Ligue, le comprendront. Mais qu'elle reproche à un magistrat d'avoir tenu compte des causes d'atténuation que sons étude du dossier lui avait fait apparaître, c'est prendre une position qui est trop contraire à l'idée qu'on se fait de la Ligue, pour que le ligueur appartenant au monde judiciaire puissent espérer la faire accepter.

Le Secrétaire général tient à répondre, point par point, aux regrets et reproches du Procureur général. Il se félicite d'apprendre que M. Boissarie est resté ligueur, attaché au bon renom de la Ligue, et il espère que désormais le Parquet général voudra bien répondre aux interventions de la Ligue. Il rappelle que l'ordre du jour incriminé a été longuement médité par le Comité Central, qu'il ne se réfère aucunement à des incidents d'audience rapportés plus ou moins exactement par la presse, et qu'il ne met pas personnellement en cause tel ou tel magistrat, mais qu'il s'élève contre des faits indiscutables — à savoir, d'une part, l'abandon de l'accusation d'intelligences avec l'ennemi, d'autre part des grâces et mises en liberté, de plus en plus nombreuses, en faveur de collaborateurs notoires. Le Comité Central, en rapprochant, comme c'est son droit, ce double indice, a dénoncé, comme c'est son devoir, une politique d'autant plus contraire aux principes d'une bonne justice que l'indulgence envers les grands coupables s'accompagne de rigueur implacable pour les petits. La Ligue ne peut admettre, quand elle parle de la docilité de la magistrature à l'égard de la Chancellerie, ni qu'on paraisse croire qu'elle réclame l'indépendance absolue du ministère public, ni qu'on la mette en demeure de produire des instructions écrites du Garde des Sceaux ; ainsi, à Zola accusant le Conseil de guerre d'avoir jugé par ordre le président Delagorgue demandait : « Où est l'ordre ? Produisez l'ordre ! ». La volonté du ministre est connue, le désir de lui plaire est manifeste : il n'est pas besoin d'ordre écrit pour comprendre (et pour déplorer) les défaillances de la justice. Le monde judiciaire s'émeut d'appréciations qu'il estime désobligeantes ? C'est à ses actes de répondre. Quant à la Ligue, elle ne peut cesser de réclamer une justice égale pour tous, et moins lente. Depuis le 24 mai, le procès de l'assassin de Victor Basch est suspendu (*Cahiers* 13-14, p. 66) par un incident de procédure que la Cour de cassation pouvait régler dans les huit jours, et sur lequel elle n'a pas encore statué.

Le Comité Central prie M. Maurice Hersant de vouloir bien s'informer de l'état de cette affaire Léoussan, et, passant à l'ordre du jour, décide de se réunir le jeudi 11 juillet pour se consacrer à l'étude des problèmes constitutionnels.

CONTRE LA TERREUR EN GRÈCE

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 10 octobre 1946,

Emu de la terreur que le Gouvernement Tsaldaris fait peser sur la Grèce depuis la préparation du plébiscite royaliste ;

Constatant que le retour du roi Georges, loin d'apporter l'apaisement, a déchaîné une véritable guerre du souverain contre une grande partie de son peuple, et que les troubles, ainsi créés ou aggravés, provoquent, en Macédoine notamment, des complications internationales,

Regrette que soit demeurée sans effet l'adresse de la Ligue à la Conférence des Vingt et Un en vue d'obtenir le rétablissement en Grèce des libertés chèrement conquises dans la résistance à l'occupation ;

Emet le vœu que l'O.N.U., se saisissant de la question grecque comme susceptible de mettre en danger la paix, exige du gouvernement hellénique le respect des droits de l'Homme et la restitution au peuple grec du droit de disposer librement de lui-même.

10 octobre 1946.

CONSEILS POUR LA PROPAGANDE ET LE RECRUTEMENT

Dans le rapport moral qu'il a présenté à la Conférence des Présidents, le 14 avril 1946, le Secrétaire Général a montré comment, au lendemain de la Libération, la Ligue avait repris son activité, malgré les conditions matérielles déplorablement dans lesquelles le passage des Allemands l'avait laissée.

Il s'agissait, avant tout, de réveiller les Sections et Fédérations qui étaient entrées en léthargie au début des hostilités, puis de faire renaître celles d'entre elles qui avaient disparu dans la tourmente.

Nous nous trouvons en présence de difficultés de toutes sortes. La plupart des Sections qui n'étaient qu'en sommeil, ont repris cependant peu à peu leur activité : réunions, distribution des cartes d'adhésion, abonnements aux *Cahiers*.

Plus difficile est de faire renaître les Sections disparues. Et pourtant jamais encore les raisons d'être de la Ligue n'ont été aussi fondées, tant au point de vue juridique qu'au point de vue politique.

Dans le domaine politique, il suffit de parcourir les *Cahiers* pour se rendre compte de l'activité efficace de la Ligue, surtout depuis que les législateurs essaient d'édifier une nouvelle Constitution.

Quant à l'importance de l'action juridique de la Ligue, nous ne pourrions mieux la justifier que par cette constatation : en 1945, nos services juridiques ont étudié plus de 4.000 affaires, et bon nombre des interventions qui ont résulté de cet examen ont reçu satisfaction.

Mais, pour que le Comité Central puisse continuer à intensifier son action pour qu'il obtienne une application plus exacte des principes de justice, de liberté et de vérité, il faut qu'il soit soutenu par un nombre de plus en plus grand de Sections, par une masse imposante de ligueurs. Il faut que toutes les Sections d'avant-guerre soient remises sur pied, que chaque département retrouve sa Fédération forte et agissante.

D'où la nécessité impérieuse et urgente d'une propagande active pour un recrutement indispensable.

Cette propagande doit être à la fois écrite et verbale, entreprise conjointement par le Siège Central, et par les Sections et Fédérations. Le Comité Central y participe par ses *Cahiers*, par les émissions radiophoniques du Secrétaire Général, par les conférences publiques d'un certain nombre de ses membres.

Dans la mesure où sa situation financière le lui permettra, et dès que la période électorale sera enfin terminée, le Comité Central organisera, comme avant-guerre, et d'accord avec les Fédérations, des tournées de propagande à travers le pays.

Mais les Sections et Fédérations doivent elles-mêmes, et par leurs propres moyens, organiser cette propagande.

Et dans ce but, nous ne pourrions mieux faire que de les inviter à se reporter aux conseils judicieux fournis par quelques-uns de nos propagandistes d'avant-guerre, conseils dont le Secrétaire Général a donné de larges extraits dans son Rapport moral du Congrès d'Avignon (Voir *Cahiers*, nos 12, 13, année 1938) et dont nous nous inspirons nous-même dans les lignes qui suivent :

Rendre vivante chaque Section en la réunissant d'une façon périodique et sur un ordre du jour capable d'intéresser ses membres ;

Organiser avec soin, et sans négliger aucun détail, les réunions publiques, par voie d'affiches, par la presse, par l'annonceur municipal, avec un programme relatif à l'activité de la Ligue, susceptible d'attirer les masses ;

Faire un choix judicieux des jours et heures des réunions ;

À l'issue des réunions, faire voter des ordres du jour qui seront publiés dans la presse, et provoquer des adhésions.

Relevons entre autres, dans le rapport Baylet, quelques moyens pratiques relatifs à la *publicité*, d'une tournée de propagande :

« Le Comité Central demanderait aux journaux républicains de vouloir insérer en tête de la chronique régionale ou départementale :

» 1° Un article rédigé par le Secrétaire Général, faisant connaître l'œuvre accomplie par la Ligue, son action quotidienne pour la défense des victimes de l'injustice et de l'arbitraire, son programme pour la défense de la liberté et de la paix.

» 2° Un tableau des conférences organisées dans le département (lieu, date, sujet, nom de l'orateur). Cet article et ce tableau devraient être envoyés huit jours avant le commencement de la tournée, et envoyés une seconde fois le jour même où commence la tournée.

» D'autre part, le Secrétariat Général prépare, pour chacune des Sections qui seront visitées par le délégué, des communiqués destinés à la presse et que le secrétaire de la Section n'aura qu'à faire parvenir aux journaux, selon les indications qui lui seront données. Trois communiqués nous paraissent indispensables.

» Dans le premier, le secrétaire de la Section fait connaître que tel jour, à telle heure, à tel endroit, le citoyen X..., délégué du Comité Central, viendra faire à... une conférence sur tel sujet. Ce communiqué doit être court, précis, comme une nouvelle d'information. Il devra paraître six jours avant la conférence.

» Le second communiqué, qui devra paraître deux ou trois jours après, donnera des indications générales sur la Ligue elle-même, sur ses interventions, et se terminera en rappelant le texte du premier communiqué.

» Le troisième communiqué parlera du conférencier, des titres qu'il a auprès de la démocratie, de l'intérêt de sa conférence, et rappellera le texte du premier communiqué. Il devra paraître le jour même de la conférence. »

Au sujet des *convocations*, citons également le même rapport : « Tous les membres de la Section seront invités par convocation à assister à la réunion. C'est le premier devoir du ligueur de contribuer au succès de la manifestation organisée par la Section. La convocation devra inviter le ligueur à assister à la réunion avec sa femme, et avec les personnes qui peuvent accorder sympathie à la Ligue.

» De petits tracts, contenant strictement le texte du premier communiqué envoyé à la presse, pourraient être faits et distribués dans les maisons, les cafés, chez les coiffeurs.

» Enfin, la Section devrait être convoquée deux ou trois jours avant la réunion publique, pour l'organisation de tous les détails : deux ou trois camarades sont désignés pour se trouver à l'ouverture de la salle une demi-heure avant l'heure de la manifestation pour veiller à l'éclairage, à l'installation du plateau.

» Est-il utile de recommander à nos camarades dont le zèle est si grand, de ne pas négliger l'installation de la tribune, des sièges pour le public, et de régler à l'avance la formation du bureau, qui, généralement, doit être celui de la Section? »

Ajoutons qu'au sujet des conférences publiques organisées par les Sections ou les Fédérations, la conférence des Présidents de Fédérations, le 14 avril, a été unanime à souhaiter :

1° Que les Fédérations voisines s'entendent pour se prêter réciproquement des conférenciers ;

2° Que les conférences soient agrémentées, pour attirer la foule, de présentation de films, judicieusement choisis, d'audition de disques, de représentations théâtrales et musicales. Ce serait une erreur de croire que par ce côté spectaculaire des réunions, la Ligue puisse perdre de sa dignité.

Enfin, en dehors des réunions de Sections et de Fédérations, de l'organisation de conférences publiques, il est recommandé d'extraire des *Cahiers* la matière de fréquents communiqués à la presse locale et régionale.

Il s'agit, en un mot, pour un recrutement intensif, d'utiliser tous les moyens susceptibles de faire connaître et mieux apprécier la Ligue.

Car l'indifférence dont certains témoignent à l'égard de notre Association résulte surtout de ce que l'action de la Ligue est ignorée.

Le Comité Central ne demande qu'à seconder les efforts des Sections et Fédérations. Tous ensemble, faisons connaître la Ligue. Tous les Républicains et Démocrates, épris de justice et de liberté, viendront alors grossir nos rangs, et la Ligue, appuyée sur des Sections aussi nombreuses, aussi peuplées qu'avant la guerre, ajoutant à son autorité morale la puissance du nombre, sera mieux armée pour le triomphe de la justice, pour l'établissement d'une véritable démocratie, pour le bien de l'humanité.

TH. JOINT,
Membre du Comité Central.

CONDAMNATION de l'assassin de Victor Basch

J'ai vu ce Lécussan devant ses juges.

Il y est venu enfin, après toute une année d'instruction pourtant incomplète et les mois gagnés depuis mai par le subterfuge d'une récusation sans motifs. Car ce massacreur, doublé d'un mouchard, qui se gonflait dans sa tenue de chef, qui veillait, carabine en main, à l'arrestation de ses victimes, qui recrutait par la menace et la torture, et qui, pour manquement à la déférence, rouait de coups ses inférieurs, c'est un fuyard.

Comme il a fui en Allemagne devant la libération vengeresse, il se dérobe à la justice pour échapper au châtement.

Bestial, avec son torse massif, son front bas, sa mâchoire lourde creusée par un rictus de fauve, sa violence jaillit, à l'interrogatoire, dans le grondement de la voix coupante, dans l'insolence agressive des emportements, dans le regard chargé d'éclairs. Il respire la haine, mais il sue la peur.

La peur, il l'éprouvait déjà au sommet de sa puissance : chef régional de la milice, régnant par la terreur sur dix départements, il se retranchait, à deux mètres des visiteurs, derrière une table chargée d'un revolver, d'un poignard et d'une matraque. Par peur, aujourd'hui qu'il faut rendre des comptes, il nie lâchement, effrontément, contre toute vérité, contre toute évidence.

A Saint-Amand-du-Cher, en juin 1944, avec les Allemands reprenant la ville aux maquisards, il est entré en ordonnateur des représailles : il le nie. Tous les habitants l'y ont vu ? Hallucination collective ! L'hôtelier qui l'a logé, avec qui, chaque soir, il buvait et bavardait, vient l'attester à la barre ? Confusion, hallucination ! Il a livré à la Gestapo tous les juifs de la ville : trente-huit d'entre eux, hommes, femmes, vieillards, jeunes filles, ont été noyés vivants dans des puits ; on produit à l'audience la photographie affreuse d'un des corps. Qu'en dit-il ? « Je n'y suis pour rien ». Une des veuves dépose ; elle a intercedé auprès de lui pour son mari qu'il connaissait ; il lui a fait répondre : « Pour un juif, je ne lèverai pas le petit doigt ! » Il hausse les épaules : cette dame se trompe !

Tous les témoins se trompent, ou sont hallucinés, ou conspirent méchamment contre lui — à l'exception des siens, un amiral, un capitaine de vaisseau en activité (bien qu'ancien préfet de Vichy). Ceux-là, ses camarades (il a été capitaine de corvette, et dans la marine on se tient), ceux-là font chorus avec lui : c'est un petit saint, un grand Français... Quel écoeurement !

Même dérobade têtue pour l'assassinat de Victor Basch et de sa femme. Il est obligé de reconnaître qu'il est allé à la Gestapo dénoncer Victor Basch et organiser son arrestation. Mais, dans son esprit, ce n'était qu'une partie de plaisir, une scène piquante à laquelle il conviait des amis de passage ! Ce Victor Basch, d'ailleurs... Et il vomit sur sa victime un flot d'ordures dans le goût de *Gringoire* et de *l'Action française*. Il s'est glorifié de l'avoir abattu de sa main. Il s'en est vanté dans un mémoire écrit sous le coup de son arrestation. A présent qu'il faut payer, il se rétracte : « Ce n'est pas moi... je n'y étais pas... » Au président qui lui oppose son propre aveu : « Document secret ! s'écrie-t-il, vous n'avez pas le droit de le connaître... » Ainsi, deux jours durant, il ment avec rage, pour sauver sa tête.

Sauver sa tête, tout est là. Alors surviendront une grâce, une amnistie, et tels revirements politiques qui lui rendront son grade, ses armes, l'existence large et le droit de vie et de mort sur les patriotes, qu'il appelle les « salopards ». Ils sont ainsi quelques milliers dans les prisons et dans les bagnes, en liberté parfois, que le même espoir entretient dans la même attente...

Mais celui-ci s'est avili en vain. Le jury du Rhône l'a condamné à mort. A Lyon, la justice est juste, et la République bien gardée.

Émile KAHN.

(*Front National*, 3 octobre 1946).